

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance Ordinaire du 06 avril 2016**

**Présents** : Jean-Claude GIRARD, Françoise EHRE, Yves DOUSSOT, Catherine LONJARET, Alain NOIROT, Valérie MASSET, Jean-Michel MONIN, Géraldine CHEDOZ, Maryse GAFFET, Karine WURSTER, Xavier JEUNOT, Alain ROBERT

**Absents** : Alain DENUIT, pouvoir à Jean-Claude GIRARD  
Liliane TIZON, pouvoir à Françoise EHRE  
Gérard LARCHE

**Secrétaire de séance** : Françoise EHRE

Approbation du compte-rendu du 03 février 2016

**1 – Compte Administratif et compte de gestion 2015**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les résultats du compte administratif et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2015, qui se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses 2015	:	866 220.33 €
- recettes 2015	:	1 027 576.95 €
Résultats de l'exercice 2015 (excédent)	:	161 356.62 €

Section d'investissement :

- dépenses 2015	:	78 973.47 €
- recettes 2015	:	230 232.64 €
Résultats de l'exercice 2015 (excédent)	:	151 259.17 €

Le Maire se retire pour le délibéré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (le Maire n'ayant pas pris part au vote) – à l'unanimité des votants :

► **APPROUVE** le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2015.

**2 - Affectation des résultats 2015**

Pour faire suite au vote du compte administratif 2015, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de **592 720.27 €** de la manière suivante :

➡ Compte 110 – Résultat de clôture 2015	:	401 743.03 €
➡ Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé :	:	190 977.24 €

**3 – Fixation des taux des taxes locales 2016**

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'en 2015 les bases de valeur locative cadastrale sur lesquelles sont assis les taux d'imposition fixés par les communes ont été revues à la hausse à hauteur de 1.00 % par la Loi de Finances de 2016. Cette revalorisation vient en compensation de l'inflation.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 08 avril 2015 le Conseil Municipal a souhaité maintenir les taux votés en 2014. Pour l'année fiscale 2016, il propose de revaloriser les taxes locales à hauteur d'1% afin de maintenir un service public de qualité au bénéfice des administrés :

- taxe d'habitation	5.77 %
- taxe foncière (bâti)	11.27 %
- taxe foncière (non bâti)	26.34 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

► **DECIDE** de fixer les taux des taxes communales, qui se répartissent comme suit :

- taxe d'habitation	5.77 %
- taxe foncière (bâti)	11.27 %
- taxe foncière (non bâti)	26.34 %

#### **4 - Attribution de subventions aux associations**

Comme chaque année, les associations ougeoises doivent faire parvenir leur bilan comptable à Monsieur Le Maire. Il est constaté que les associations et leurs bénévoles participent à l'attractivité et à la qualité de vie de notre commune.

En conséquence, le Maire propose les subventions selon le tableau ci-dessous, correspondant à un maintien des subventions au niveau 2014.

NOMS DES ASSOCIATIONS	Montant proposé en 2016
CFA BATIMENT	45,00
MFR AGENCOURT	45,00
CFA LA NOUE	315,00
Collège Roland DORGELES	200,00
Les Amis des Bêtes	307,25
Coopérative Ecole Primaire	1 780,00
Coopérative Ecole Maternelle	1 332,00
Jardins communaux	0,00
Association Pour une Evolution Harmonieuse à OUGES	935,00
Les Chasseurs de la Plaine	165,00
Prévention Routière	0,00
FC Ouges	5 025,00
Les 100 Ciels	4 300,00
Amicale des Pompiers	1 235,00
<b>TOTAL</b>	<b>15709,25</b>

Monsieur Jean-Michel MONIN, au vu de sa qualité de président de l'association « Les Chasseurs de la Plaine, ne prend pas part au vote.

Un débat s'est orienté sur le subventionnement aux établissements de formation. Dans un souci d'équité, la municipalité dans sa majorité souhaite une homogénéité de traitement et faire bénéficier aux établissements du même montant de subvention par élève malgré des demandes divergentes de leurs parts. Monsieur Alain ROBERT fait connaître son souhait de répondre aux demandes expresses formulées par les établissements et valide par son vote les subventions allouées à l'exception de celles afférentes aux CFA et à la MFR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

► **DECIDE** d'allouer les subventions aux associations selon la répartition ci-dessus sous réserve de la transmission de leurs bilans comptables 2015 et prévisions budgétaires 2016.

► **DIT** que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2016 à l'article 6574.

## **5 – Attribution de subvention au CCAS**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public à part entière qui ne peut fonctionner qu'à l'aide des financements octroyés par la commune. Aussi, il convient, après étude du budget primitif 2016 du C.C.A.S. de prévoir une somme à verser de 2 000.00 € en 2016 pour lui permettre un bon fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** d'attribuer une subvention de 2 000,00 € au C.C.A.S, au titre de l'exercice 2016.
- ▶ **DIT** que la somme de 2 000,00 € sera inscrite au budget primitif 2016, article 657362.

## **6 - Budget Primitif 2016**

Vu les propositions de la commission des finances et après exposition des articles et chapitres composant la préparation du budget primitif 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ADOpte** le budget primitif 2016 comme suit :

Section de fonctionnement :

- dépenses 2016	:	1 676 097.03 €
- recettes 2016	:	1 676 097.03 €

Section d'investissement :

- dépenses 2016	:	1 397 789.24 €
- recettes 2016	:	1 397 789.24 €

## **7 - Déclassement dans le domaine privé communal : parcelle n°86 cadastrée BB01**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un bien immobilier communal, auparavant utilisé comme lieu de stockage au bénéfice des services techniques municipaux, n'a aujourd'hui et depuis plusieurs années plus vocation à servir le service public. Ce bâtiment n'ayant plus une véritable utilité pour la municipalité, Monsieur le Maire propose d'opérer son déclassement dans le domaine privé communal afin d'envisager sa cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le déclassement de la parcelle n°86 cadastrée BB01,
- ▶ **DECIDE** de son intégration dans le domaine privé communal.

## **8 – Autorisation de cession de gré à gré d'un bien immobilier communal**

Suite au déclassement dans le domaine privé communal de la parcelle n°86 cadastrée BB01, Monsieur le Maire propose de mettre en vente ce bien. Afin que le conseil puisse délibérer en tout état de cause, le service des domaines a été saisi afin d'évaluer la valeur du bien immobilier. Monsieur le Maire rend compte de l'avis réceptionné. Au vu de cet avis, Monsieur le Maire propose que le bien soit vendu à minima à 38 000.00€ et demande à ce que le conseil l'autorise à engager les démarches nécessaires à la réalisation d'une cession de gré à gré, sans appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la cession de la parcelle n°86 cadastrée BB01 sous réserve que son prix de vente ne soit inférieur à 38 000.00€ nets vendeur.

## **9 - Désignation d'un nouveau membre du bureau de l'Association Foncière d'Ouges**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 04 avril 2012 il a procédé à la désignation des membres composant la moitié du bureau de l'Association Foncière de Remembrement d'Ouges. Le 25 mars 2016, le Président a informé Monsieur le Maire, après

notification à Madame la Préfète de Bourgogne, de la démission d'un membre du bureau nommé par la municipalité. De fait, il convient que le Conseil nomme un nouveau membre pour permettre le fonctionnement de l'assemblée. Le Président a proposé la désignation de Monsieur Jean-Michel JACOTOT, propriétaire successeur du membre démissionnaire

**Vu** le Code Rural,

Monsieur le Maire, dans un souci de bonne représentation des propriétaires du territoire communal, propose la nomination de Monsieur Jean-Michel JACOTOT.

De par sa présidence, Monsieur A. NOIROT ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

► **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire et nomme Monsieur Jean-Michel JACOTOT nouveau membre du Bureau de l'A.F.R. d'Ouges en succession de Monsieur Jean-Claude ROBERT.

### **10- Compte-rendu de délégation du Maire**

Monsieur le Maire informe qu'il a été procédé au lancement de l'avis d'appel public à concurrence du marché relatif à la gestion du service d'accueil extrascolaire qui arrive à expiration le 20 avril 2016. La remise des offres est fixée au vendredi 8 avril à 12h00 et l'analyse des offres aura lieu le lundi 11 avril pour attribution.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe :

- de la teneur du courrier adressé par Monsieur REBSAMEN à Monsieur le Ministre de l'Intérieur pour faire valoir l'intérêt de la commune d'Ouges à conserver une partie des pièces du Musée de la Base Aérienne 102 liée à l'histoire communale ;
- de la rencontre prévue le 27 avril 2016 à 15h30 en mairie pour la présentation du Colonel de Gendarmerie qui assurera le commandement de l'Ecole qui ouvrira ses portes en août 2016 sur le site de l'ancienne Base ;
- qu'il a été procédé au retrait d'un certain nombre d'ouvrages au sein de la Bibliothèque de la Base Aérienne qui fait don de son contenu aux communes environnantes intéressées.

Yves DOUSSOT (1<sup>e</sup> adjoint) informe :

- De la refonte en cours du règlement de publicité intercommunal et de ses conséquences ;
- Du déroulement de la semaine Guynemer et notamment des festivités qui auront lieu à Ouges particulièrement ;
- Du déroulement du concours de pêche le week-end du 02 avril ;
- De la satisfaction rendue par l'organisation du repas annuel des Aînés qui a réuni 80 participants ;
- Du bon déroulement de la soirée Chris EVANS sur le thème des années 60-70 qui a réuni environ 150 spectateurs ;
- De la convivialité du cocktail annuel réunissant les élus et le personnel communal ;
- De l'installation de la fête foraine annuelle sur le terrain de football attenant au nouvel atelier municipal du 16 au 20 avril 2016 ;
- Du déroulement des festivités pour la commémoration du 8 mai 1945 ;
- Du gala de danse qui se déroulera le week-end des 21 et 22 mai ;
- De la représentation théâtrale prévue le 28 mai 2016 en la salle des fêtes municipale.

Françoise EHRE (2<sup>ème</sup> adjointe) informe :

- des activités de la commission Jeunesse qui a procédé au nettoyage d'une partie du territoire communal le 19 mars et assurera la mise en place de l'abri à insectes au sein du verger conservatoire le 09 avril 2016 ;
- qu'une remise à niveau est prévue par le directeur de l'école élémentaire durant la première semaine des vacances scolaire au sein de l'école ;
- du compte-rendu de l'assistant de prévention et de ses préconisations en matière de sécurité au sein de l'école élémentaire ;

- de la rédaction mutualisée par les différents partenaires du bilan des quatre années de mise en œuvre des services périscolaires et extrascolaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales ;
- de la réécriture en cours du Projet Educatif Territorial qui doit être renouvelé pour 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2016/2017.

Jean-Michel MONIN (3<sup>ème</sup> adjoint) informe :

- de la réception effective des travaux d'enfouissement des réseaux tenue le 10 mars en collaboration avec le SICECO ;
- de la réalisation par l'attributaire du marché de voirie des travaux prévus en 2015 au cours de 3 premières semaines de mai, ils concernent la route de Chevigny, la rue du Tilleul et la rue des Chenevières ;
- de la mise aux normes électriques de l'atelier Collin ;
- de la mise en place de nouveaux compteurs de gaz individuels pour les logements locatifs et le cabinet infirmier de la rue Charles de Gaulle ;
- de l'estimatif du coût de réhabilitation de la toiture de l'Eglise ;
- des différents travaux de déconstruction opérés sur les bâtiments publics vacants ;
- du reconditionnement décidé des garages attenant au bâtiment de l'ancienne Poste ;
- des compte-rendus de chantier liés à la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste.